



COMMUNE DE SAINT YZAN DE SOUDIAC
REUNION CONSEIL MUNICIPAL N°06/2026
PROCES-VERBAL DU VENDREDI 5 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23 présents : 20 votants : 23

L'an deux mil vingt-six le vendredi 5 juin 19H00, le Conseil Municipal de la commune de Saint Yzan de Soudiac s'est réuni **en session ordinaire** à la mairie, 60 rue Émile Gauthier, sous la présidence de **TURPIN Pascal**, premier adjoint par délégation du Maire en son absence de la commune de Saint Yzan de Soudiac

Date de la convocation : 28 MAI 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Présents (20) : Mr **TURPIN** Pascal, Mme **ZAPATA** Linda, **THEVENOUX** Guy, Mme **QUEYLA** Maria, Mme **FEYTIT** Annie Mme **HERVE** Patricia, Mr **RAEL** Franck, Mr **MARIE** Michel, Mme **MARTINEZ** Nathalie, Mme **BIASOTTO** Sandrine, Mr **BRAUD** Pierre-Yves, Mr **GONTHIER** Cédric, Mr **VEZIAT** Romain, Mr **SAUBIETTE** Bastien, Mme **SALVI** Éloïse, Mr **ROQUES** Pierre, Mme **POURRUT** Nelly, Mr **PEYROT** Joël , Mme **GUEYE** Constance, Mr **MATTERA** Philippe.

Pouvoirs (3)

Mme **GUIBERTEAU** Claire pourvoir à Mr **THEVENOUX** Guy,
Mme **BERGEON** Véronique pourvoir à Mme **HERVE** Patricia,
Mr **BERNARD** Didier pourvoir à Mr **TURPIN** Pascal.

Absents excusés (0) :

Secrétaire de séance : Madame **QUEYLA** Maria

LESQUELS FORMENT LA MAJORITÉ DU CONSEIL EN EXERCICE

Monsieur le premier adjoint informe l'assemblée de l'absence du Maire et par délégation, il préside la séance.

Le Premier Adjoint fait l'appel des membres du conseil municipal.

Le quorum est atteint,

Il demande la désignation d'un secrétaire de séance.

Madame **QUEYLA** Maria est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Premier adjoint présente l'ordre du jour :

- 1°) Election des délégués et suppléants pour l'élection de sénatoriales du 27 septembre 2026,
- 2°) Approbation du procès-verbal du 30 avril 2026,
- 3°) CCLNG - CAO groupement de commande relatif à la restauration scolaire désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant,
- 4°) Désignation de la liste préparatoire 2027 au jurés d'assises pour l'année 2027.

I ELECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2026

Conformément au décret 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs

Vu la circulaire INT2611651c DU 6 MAI 2026 relative à la désignation de délégués des conseils municipaux et de leur suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs

Le conseil municipal a procédé à l'élection du collège de 7 délégués et de 4 suppléants pour la commune de Saint Yzan de Soudiac. Le procès-verbal et la proclamation des résultats sont joints au présent document .

Monsieur le Premier adjoint au Maire présente le point suivant :

II APPROBATION DU PROCE-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 avril 2026

Il est approuvé à 22 voix pour et une abstention (Mr PEYROT Joël)

III CCLNG - CAO GROUPEMENT DE COMMANDE RELATIF A LA RESTAURATION SCOLAIRE DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT

CCLNG - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A LA CAO DU GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF A LA RESTAURATION SCOLAIRE EN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION ET L EXECUTION DES ACCORDS-CADRES A BONS RELATIFS A LA RESTAURATION SCOLAIRE

Délibération numéro 36/2026

Description :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la commande publique relatifs aux groupements de commandes ;
- Vu les délibérations n°60/2025 du 12/2025 et la délibération 35/2026 de 04/2026 approuvant la convention constitutive du groupement de commandes relatif à la restauration scolaire entre

les communes de Cavignac, Cubnezais, Marsas, Saint-Savin, Saint-Yzan-de-Soudiac et Laruscade ;

- Considérant que la Communauté de communes Latitude Nord Gironde assure uniquement les missions de coordonnateur du groupement pour l'organisation et la passation de la procédure ;
- Considérant que chaque commune membre du groupement demeure compétente pour signer, notifier et exécuter son propre marché ou accord-cadre au titre de ses besoins ;
- Considérant que la désignation des représentants de la commune à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes n'a pu intervenir lors de la précédente séance en raison de la période électorale municipale ;
- Considérant qu'il convient d'autoriser **Monsieur le Maire** à signer l'accord-cadre à bons de commande relatif à la restauration scolaire ainsi que tous les documents afférents, après attribution du prestataire par la Commission d'Appel d'Offres compétente ;
- Considérant la nécessité de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de la commune à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide :

- **De désigner Madame Maria QUEYLA** en qualité de **représentante titulaire** de la commune de Saint Yzan de Soudiac à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes relatif à la restauration scolaire ;
- **De désigner Madame Nathalie MARTINEZ** en qualité de **représentante suppléante** de la commune de Saint Yzan de Soudiac à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes relatif à la restauration scolaire ;
- **D'autoriser Monsieur le Maire** à signer l'accord-cadre à bons de commande relatif à la restauration scolaire, ainsi que tous les actes d'engagement, pièces contractuelles et avenants éventuels, après décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres compétente ;

- **D'autoriser Monsieur le Maire** à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Détail du vote est le suivant :

- Vote pour : 23
- Abstention : 00
- Vote contre : 00

IV LISTE PREPARATOIRE DES JURES D'ASSISES 2027

Le Conseil Municipal tire au sort dans la liste électorale de la commune 6 propositions de jurés d'assises pour 2027.

A été tiré au sort :

Mr ADELMAND Didier
Mme NVIE Delphine
Mr CHANSIGAUD Stéphane
Mme GEHIN Shirley
Mr THEOPHILE-PEYROT Claude
Mr CARLOS MIKAEL Grégoire

L'ordre du jour étant épuisé, plus de questions, Monsieur le premier adjoint au Maire lève la séance à 20h 20 .

Le secrétaire de séance

Mme Maria QUEYLA



Le Maire

Mr Didier BERNARD

